ADSEA 86

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

Pôle Enfance DAMIE

9 Rue Camille Girault 86180 BUXEROLLES
05 49 37 91 60
damie86@adsea86.fr

PÔLE ENFANCE- ÉTABLISSEMENT GÉRÉ PAR L'ADSEA 86

ADSEA 86

1. Le cadre d'intervention

2. Les moyens mis en oeuvre

3. L'activité de l'année 2025

4. Perspectives 2026



ADSEA 86

1.Le cadre d'intervention

DISPOSITIF D'ACCUEIL POUR MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

Service de l'ADSEA 86, le DAMIE assure l'accueil et l'accompagnement, 24 heures sur 24 et 365 jours par an, de 34 mineurs non accompagnés, filles et garçons âgés de 15 à 18 ans, avec possibilité de poursuite en Contrat Jeune Majeur selon le parcours du jeunes et les orientations départementales.

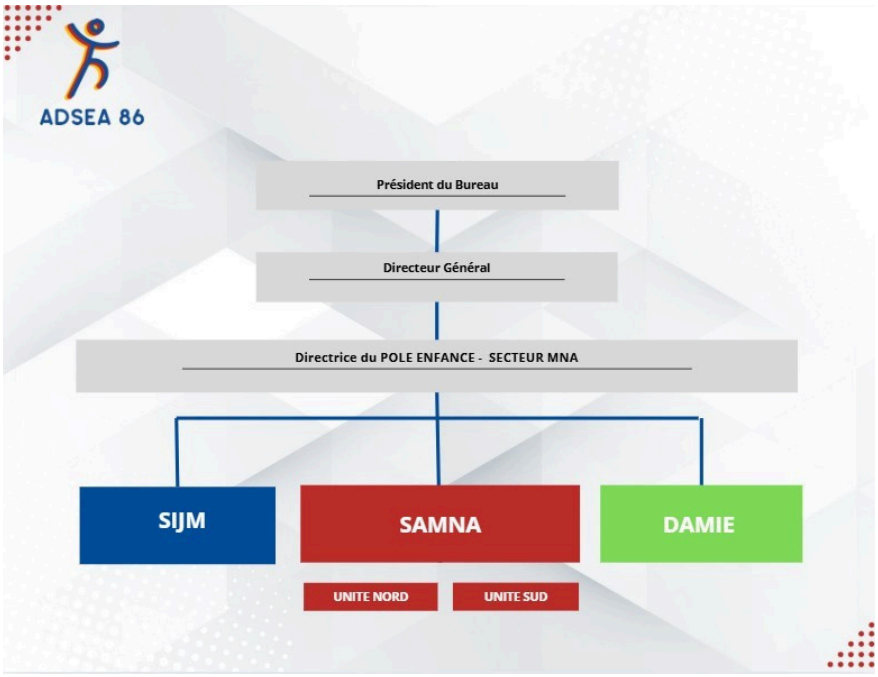
Implanté exclusivement sur les agglomérations de Poitiers et de Châtellerault, le service s'inscrit dans une logique de couverture territoriale permettant l'accès aux ressources de droit commun (scolarité, formation, santé, emploi), tout en tenant compte des dynamiques locales et des contraintes d'insertion.

L'accompagnement proposé repose sur une approche globale et individualisée, visant à sécuriser les parcours dans un contexte souvent marqué par des ruptures. Il articule protection, insertion et accès aux droits, avec pour objectif de favoriser une autonomie progressive et durable. Cette intervention nécessite une mobilisation constante des partenaires du territoire afin de garantir la continuité des parcours, notamment lors du passage à la majorité.

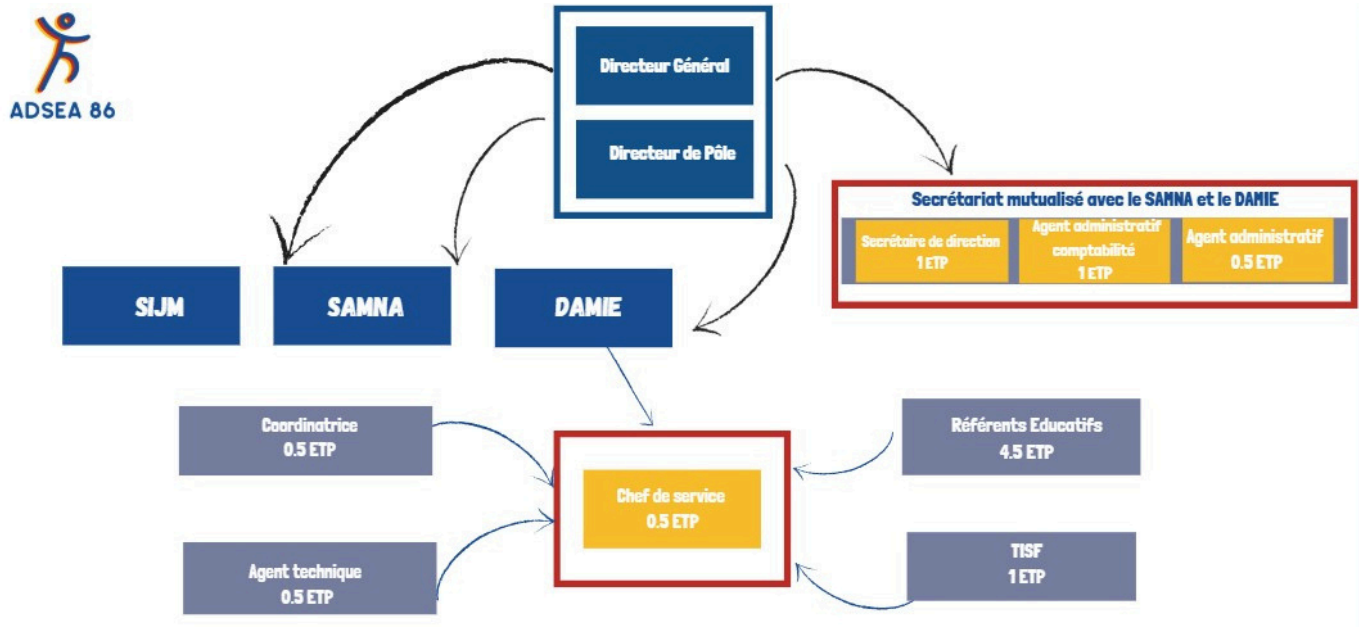
Les jeunes sont confiés au service par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), dans le cadre de mesures d'assistance éducative, de tutelle d'État ou de Contrats Jeunes Majeurs. Dans un environnement en évolution, le service adapte ses modalités d'intervention afin de répondre aux besoins émergents et aux transformations des politiques publiques, tout en veillant à maintenir une cohérence entre les objectifs assignés et les moyens mobilisables.

Organigrammes

Pôle Enfance - Secteur MNA



DAMIE



ADSEA 86

2.Les moyens mis en Oeuvres

Les textes de références

Articles L221.2, 221.4 et 221.6 du Code de l'Action Sociale et des Familles	Aide Sociale à l'Enfance
Décret n°75-96 du 18 février 1975	Jeunes majeurs et mineurs émancipés
Loi du 2 janvier 2002	Rénovant l'action sociale et médico-sociale
Loi de mars 2007	Relative à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance.
Loi du 7 Février 2022 dite Loi Taquet	La loi entend améliorer la situation des enfants protégés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) : interdiction des placements à l'hôtel, fin des sorties "sèches" à la majorité, meilleure protection contre les violences. Elle modernise aussi le métier des assistants familiaux et la gouvernance nationale de la protection de l'enfance.



ADSEA 86

Les logements

En 2025, nous avons lancé une série d'améliorations significatives au sein des logements. Ces actions visent à offrir un cadre de vie plus sain, fonctionnel tout en répondant aux besoins spécifiques de l'accompagnement des mineurs non accompagnés en appartement autonome.

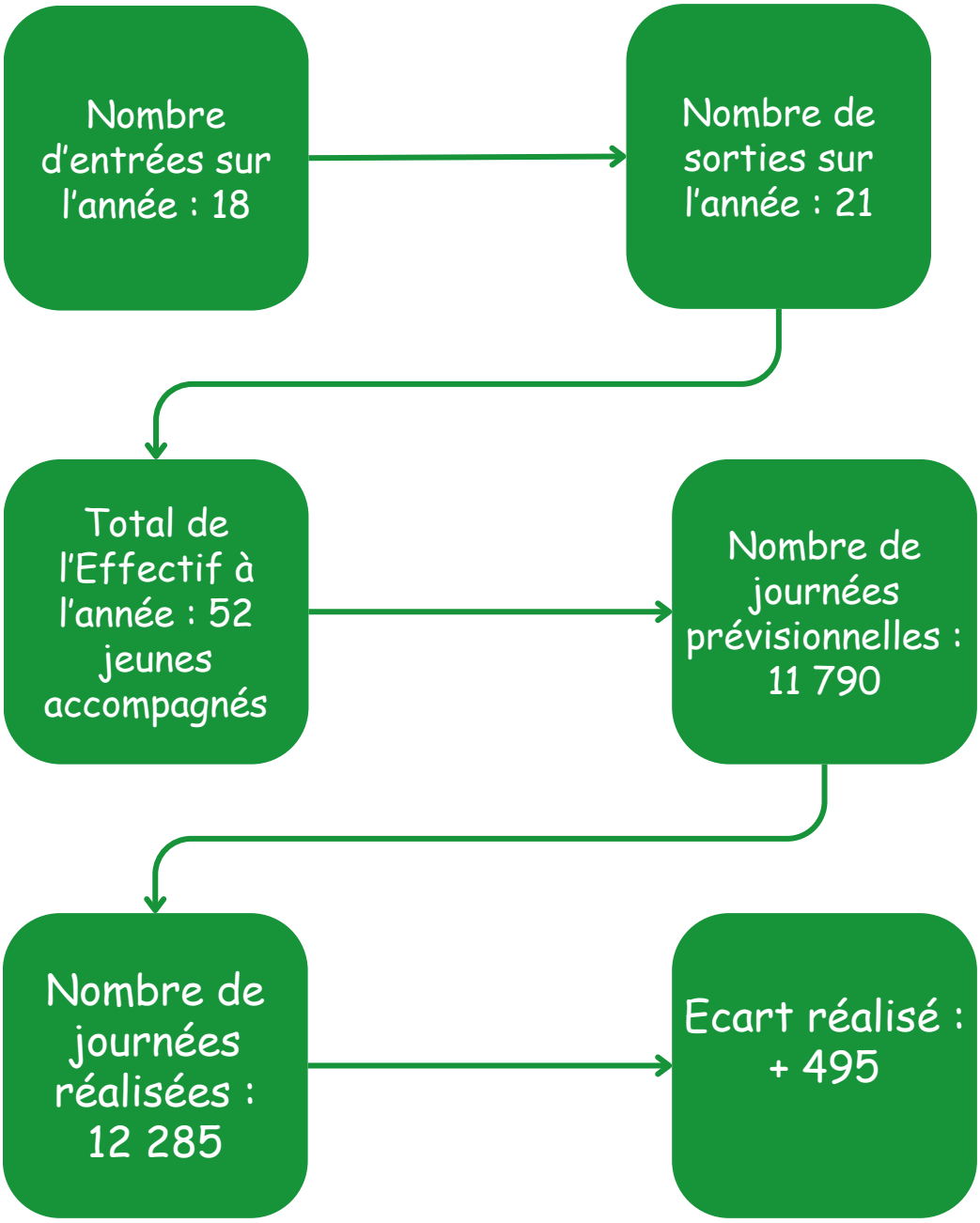
- Remplacement des étagères et armoires dans les chambres par des dressings adaptés.
- Aménagement des cuisines avec des plans de travail en inox et des étagères sur mesure, conçus par l'agent de maintenance pour faciliter l'utilisation et le nettoyage.
- Réfection de certaines cuisines (peinture, aménagements) afin de prévenir les risques sanitaires et de créer un espace plus agréable.
- Prévention des nuisibles grâce à des aménagements pratiques et faciles à entretenir. En effet, en 2025 nous avons été confrontés à plusieurs reprises à des infestations de cafards et punaises de lit ce qui entraîne une mobilisation de tous et des mouvements de jeunes afin d'opérer le traitement des logements.
- Achat du linge de maison via un prestataire afin d'optimiser les coûts et rationaliser les déplacements des TISF
- Achat d'une machine à laver industrielle et d'un sèche-linge.

Ces actions concrètes s'inscrivent dans une démarche globale visant à améliorer les espaces de vie et offrir aux jeunes un cadre de vie sécurisé, durable et propice à leur épanouissement.



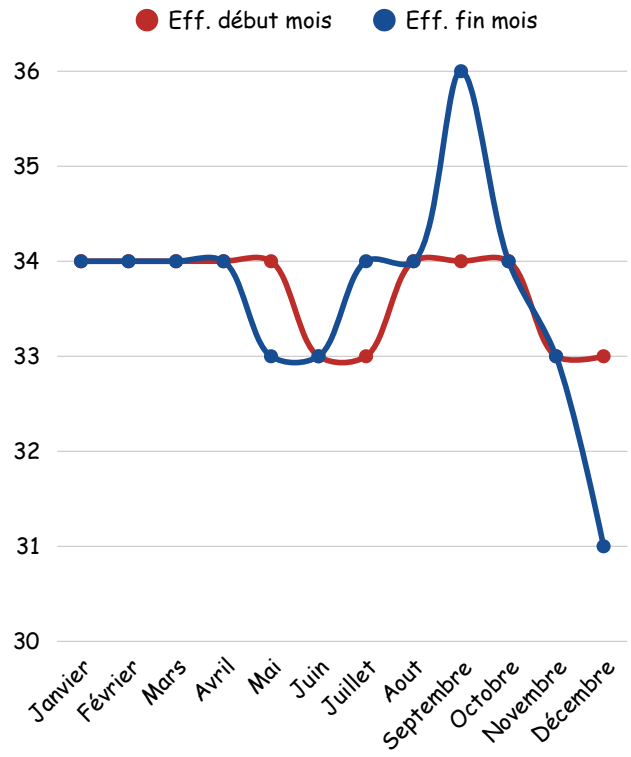
ADSEA 86

3.L'activité de l'année 2025

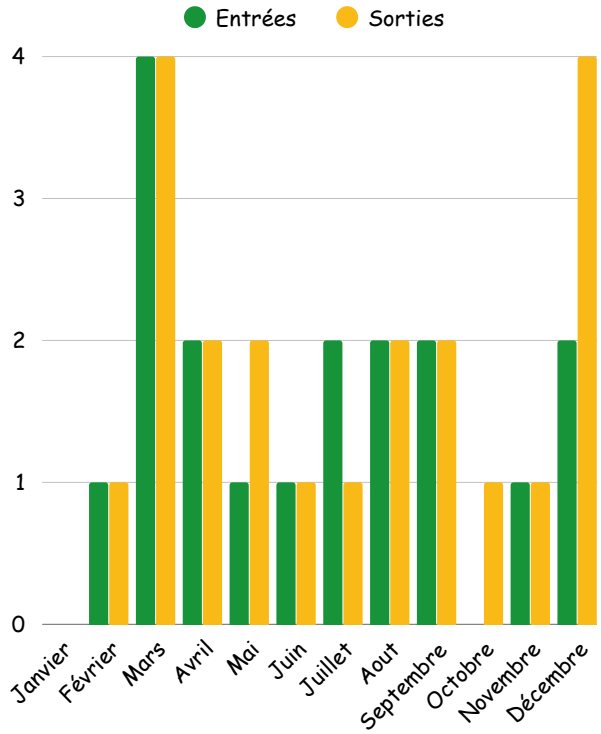


ADSEA 86

Evolution mensuelle des effectifs - 2025



Flux mensuels d'entrées et sorties



ADSEA 86

Mouvements du personnel

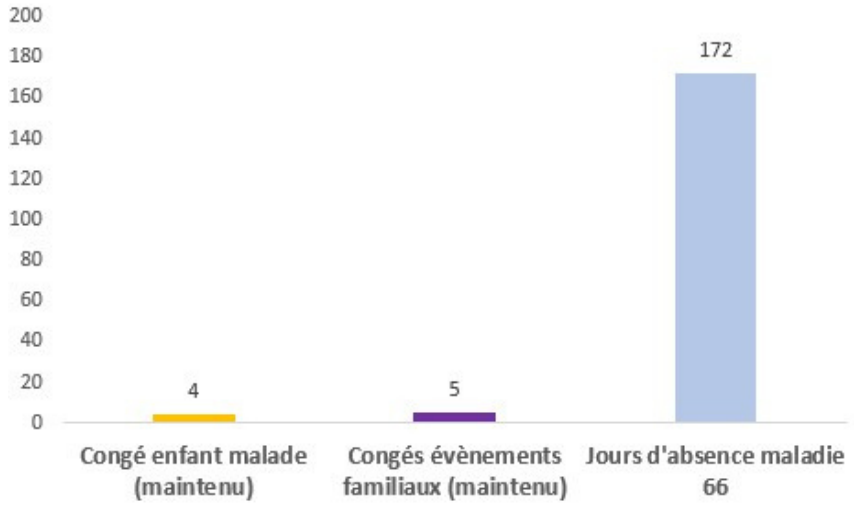
Secrétariat:

- Départ d'un agent administratif remplacée par un salariée en interne qui était à temps partiel

Educatif :

- Départ d'une éducatrice spécialisée en juillet remplacée en septembre
- Arrêt maladie du mi temps de coordination/éducatif depuis octobre 2025. Son remplacement a été effectif en début d'année 2026 en faisant le choix d'2 ETP éducatif. Le temps de coordination étant piloté par la Directrice de pôle.

Répartition des absences (en nombre de jours)



Formations

Formations individuelles :

- Formations avec le centre psychotraumatisme de l'hôpital Laborit.
- Généralités autour du psychotraumatisme.
- Psychotraumatisme et parcours d'exil.
- Participation aux journées nationales des Chefs de service.

Formations collectives :

- Analyse de la Pratique Professionnelle
- Intervention de Maitre Masson sur le droit des étrangers (session inter établissement).
- MOOC sur les violences sexistes et sexuelles.
- Formation collective Silao le logiciel métier permettant le gestion informatique du dossier unique de l'usager.

ADSEA 86

Les évènements indésirables

11 évènements indésirables ont été déclarés en 2025 :

- 3 pour violences entre jeunes
- 2 pour violences de tiers sur des jeunes accueillis
- 1 pour un incendie dans un logement
- 2 pour des mises en danger de jeunes par fugue ou addictions
- 3 Non détaillés

Aucune réclamation n'a été reçue en 2025

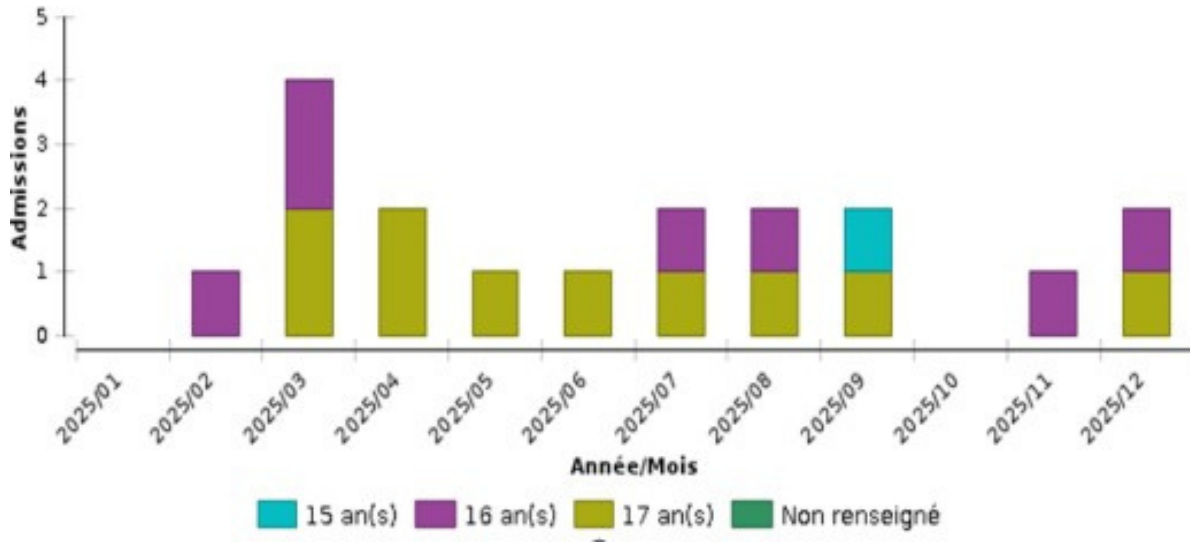
Actions correctives :

- Prise en compte de la visite effectuée par les services du département
- Mise en place de point qualité régulier
- Amorce du travail de réécriture du projet d'établissement.
- Questionnaire à destination des jeunes fin 2025
- Présentations de la procédure plaintes et réclamations et mise en place du registre
- Amorce du travail de cartographie des risques de violences et maltraitance

ADSEA 86

Profil des jeunes accueillis

Age	2025/01	2025/02	2025/03	2025/04	2025/05	2025/06	2025/07	2025/08	2025/09	2025/10	2025/11	2025/12
15									1			
16		1	2				1	1			1	1
17			2	2	1	1	1	1	1			1



Allongement des délais d'accès au service : un symptôme de tensions structurelles

L'augmentation du temps passé en hébergement hôtelier avant l'intégration au sein du service constitue une évolution marquante. Initialement limité à quelques mois, ce délai s'étend désormais fréquemment au-delà d'une année, traduisant les tensions croissantes sur les capacités d'accueil et les modalités de régulation des entrées.

Cette « hôtelisation » prolongée n'est pas sans effet sur les parcours. Elle conduit à accueillir des jeunes plus âgés, souvent à proximité immédiate de la majorité, réduisant de fait le temps d'accompagnement mobilisable et déplaçant les attendus vers des logiques d'insertion accélérée. Ce décalage entre temporalité des parcours et exigences institutionnelles interroge la capacité à construire une autonomie durable dans des délais contraints.

Par ailleurs, les évolutions organisationnelles portées par le Département de la Vienne ont contribué à une intensification des flux en 2025, se traduisant par un taux de rotation plus élevé. Cette dynamique, inscrite dans une logique de gestion des places, a entraîné une augmentation significative de la charge d'activité.

Dans ce contexte, les équipes se trouvent en tension, devant concilier des objectifs d'accompagnement individualisé avec des impératifs de fluidité des parcours. Cette situation révèle les limites d'un modèle fortement orienté vers la régulation des flux, au risque d'affaiblir les conditions nécessaires à un accompagnement de qualité.

Des jeunes plus autonomes, mais nécessitant un accompagnement ciblé et réactif

Les profils des jeunes accueillis évoluent, avec une autonomie globale plus affirmée. Les besoins en interprétariat diminuent, traduisant une meilleure compréhension du français à l'oral. Néanmoins, des fragilités persistent, notamment sur le plan des compétences écrites et du niveau scolaire.

Cette autonomie relative nécessite un travail d'ajustement au cadre de vie proposé par le service, en particulier dans le cadre d'un habitat diffus en petit collectif, impliquant l'appropriation de règles de vie et de fonctionnement.

Par ailleurs, les démarches administratives sont souvent peu engagées en amont de l'accueil. Elles nécessitent une mobilisation rapide et soutenue des équipes, notamment pour la préparation des demandes de titre de séjour. Les procédures en lien avec les ambassades (constitution des dossiers, collecte de documents, déplacements) viennent également mobiliser fortement l'accompagnement.

Certains jeunes arrivent déjà inscrits dans des parcours de formation ou d'apprentissage, impliquant la mise en place d'une coordination étroite avec les établissements scolaires et/ou les employeurs. En matière de santé, plusieurs situations révèlent des suivis peu engagés avant l'admission, nécessitant une reprise des parcours de soins, incluant notamment la mise à jour des schémas vaccinaux.

Une activité marquée par une intensification des flux et une réduction des durées d'accompagnement

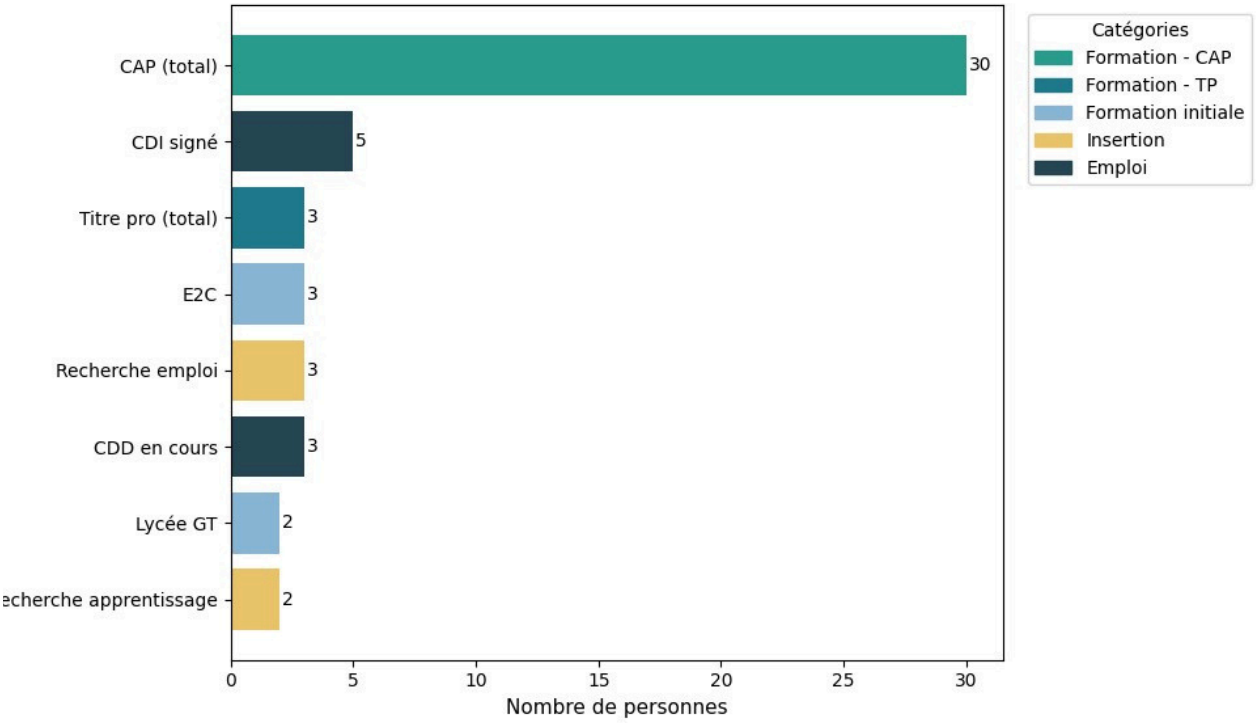
L'année 2025 a été marquée par une évolution des orientations départementales, avec l'abaissement de l'âge limite des Contrats Jeunes Majeurs à 20 ans (contre 21 ans précédemment).

Cette modification a eu un impact direct sur l'activité du service, en accélérant significativement les flux d'entrées et de sorties. Ainsi, 18 admissions et 21 sorties ont été enregistrées en 2025, générant une charge d'activité importante pour les équipes.

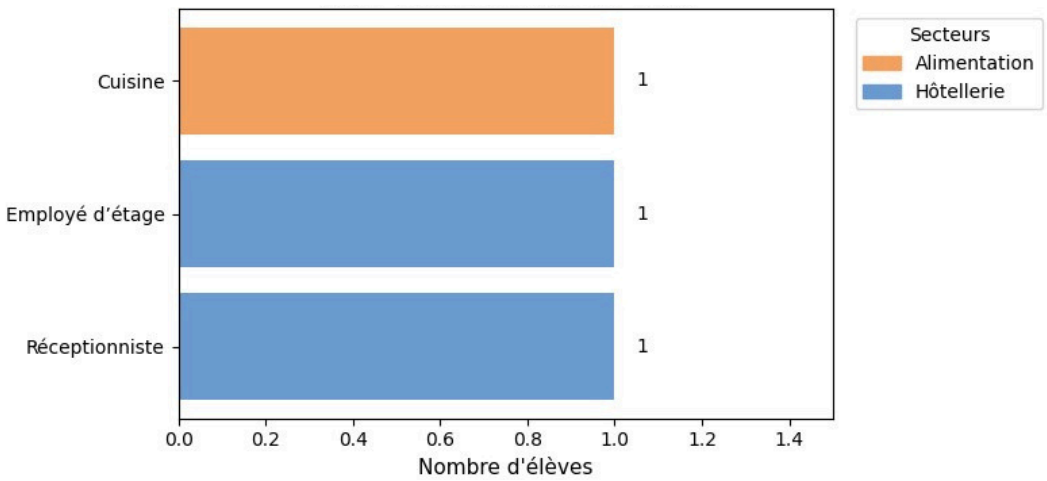
Par ailleurs, cette évolution a contribué à réduire les durées d'accompagnement. Elle a conduit à anticiper certaines sorties, afin d'orienter les jeunes vers des dispositifs plus adaptés à la poursuite de leur parcours (SIJM, résidences habitat), dans un contexte où les marges d'intervention du service DAMIE se trouvent désormais contraintes.

ADSEA 86

La répartition globale des parcours

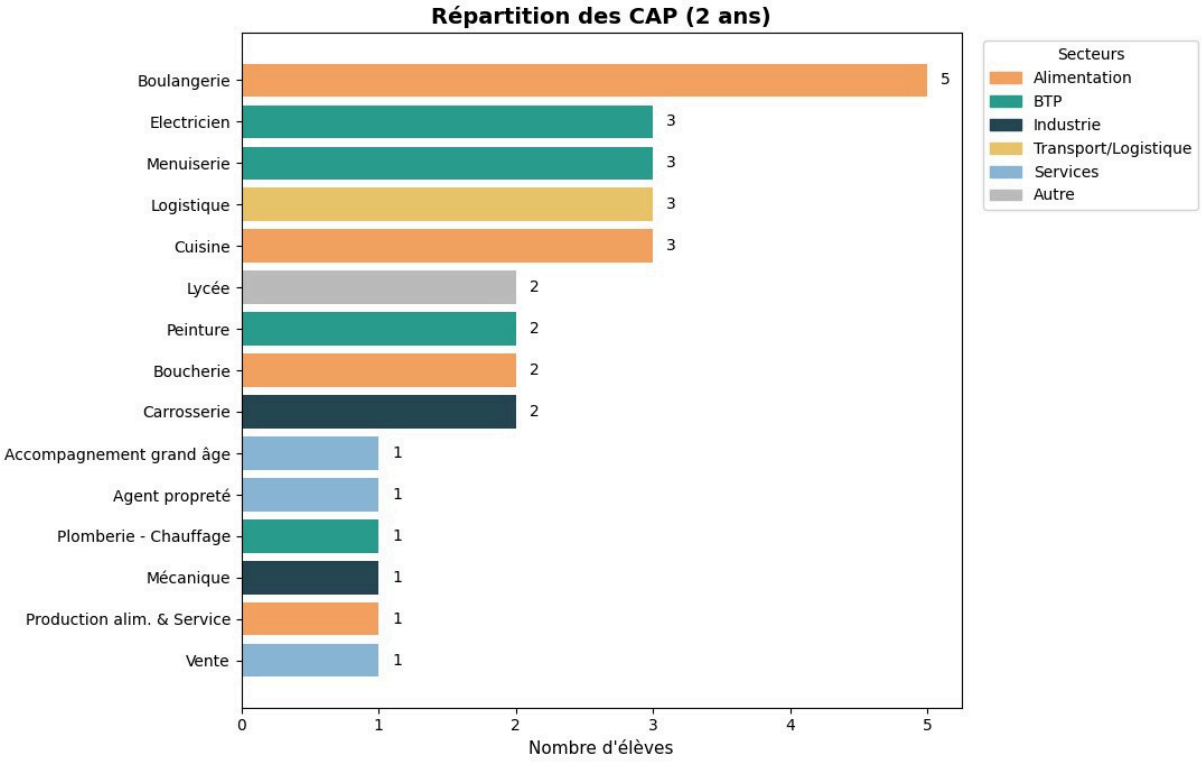


Détail des titres professionnels en 1 an



ADSEA 86

Détail des CAP en 2 ans





ADSEA 86

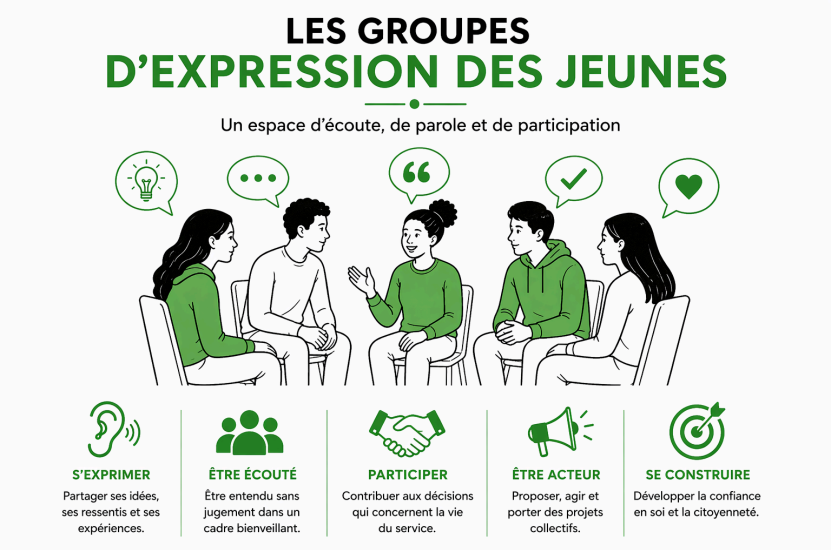
Le CVS

L'année 2025 a permis de relancer une dynamique d'expression de la parole des usagers via un nouveau CVS :

- Le choix a été fait de présenter aux jeunes accompagnés le fonctionnement, les prérogatives d'un CVS puis de solliciter les candidats qui souhaitaient s'y investir.
- Chaque jeune participant devient un relais auprès des autres jeunes dans les secteurs géographiques de proximité.
- 8 jeunes se sont portés candidats dont 1 jeune fille.
- Le choix a été porté par les jeunes présents d'élire un président et un vice président de CVS.
- Rédaction d'un nouveau règlement de fonctionnement du CVS avec participation collective des jeunes investis.
- Diffusion des comptes rendus par voie postale de façon nominative et par enregistrement oral via WhatsApp.
- Les représentants ont créé un groupe restreint afin de préparer en amont les réunions entre eux et arriver avec des propositions de thématiques.

Ce premier temps a permis de relancer une dynamique participative et de programmer les temps de réunion à venir avec des jeunes investis dans l'instance.

Une volonté d'utiliser le CVS comme élément moteur à la mise en place de temps collectifs à construire.



ADSEA 86

4. Perspectives 2026

